



*La présente fiche a pour objet de donner aux organisateurs de compétitions de longue paume un cadre général et synthétique pour la reprise progressive de l'accueil du public en période de crise sanitaire. Il a pour ambition de vous proposer :*

- un dispositif protecteur afin de rassurer les participants et de protéger l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation ;*
- des protocoles globaux, compréhensibles, et d'application facile pour l'ensemble des compétitions ;*
- un processus, tenant compte des différentes phases de reprise au plan national ou territorial ;*
- des recommandations supplémentaires pour ceux qui peuvent ou veulent aller plus loin, en fonction des moyens disponibles et de la configuration des enceintes.*

## **SOMMAIRE**

- Rappel du cadre réglementaire applicable
- Principe général : sécuriser l'ensemble des étapes du parcours spectateur
- Protocole organisateur

## Principes généraux pour organiser une compétition durant la phase 2 du déconfinement (du 19/05 au 09/06/2021).

**Rappel : les terrains de longue paume ont le statut de stade de plein air (EPR type PA), ils ne sont pas considérés comme l'espace public.**

- **Un protocole sanitaire strict** sur les fondamentaux à mettre en place au sein de toutes les enceintes et en toutes circonstances : port du masque, distanciation physique, gestes barrières, limitation des échanges, appel au sens civique et à la responsabilité de chacun
- **Activer l'ensemble des leviers disponibles** : communication en amont, dispositifs d'information , protection individuelle des participants.
- **Limiter les brassages.**
- **Limiter les regroupements momentanés ou durables** à l'ensemble des étapes de la compétition.
- **Former et protéger les organisateurs et les participants.**
- **Un protocole de nettoyage** basé sur une désinfection régulière.
- **Utilisation de TAC (Tous Anti-Covid) ou d'un registre pour tracer**, notamment pour la mise en place du Pass Sanitaire.

Ces principes généraux sont déclinés dans ce qui suit pour l'organisation des compétitions de longue paume.

Les ressources à votre disposition :

- kit organisateurs de la FFLP
- fiche protocole joueur FFLP
- fiche protocole sanitaire FFLP
- opuscule FFLP 2021 (à venir)

Les personnes ressources :

- Bruno Chiraux, président de la FFLP – 06 58 03 16 40 – [bruno.chiraux@gmail.com](mailto:bruno.chiraux@gmail.com)
- Benjamin Labruyère, moniteur fédéral – 06 12 87 25 46 – [labruyerelp@yahoo.fr](mailto:labruyerelp@yahoo.fr)

## Protocole à destination des organisateurs des compétitions :

<b>Avant la compétition.</b>	<b>Pendant les compétitions.</b>	<b>Après les compétitions.</b>
<p><b>Assurer le huis-clos :</b> → délimiter l'enceinte du terrain avec de la rubalise, de la corde, un marquage... → informer du huis-clos et des gestes sanitaires par voix d'affichage autour du terrain</p> <p><b>Informé des dispositifs et des protocoles en vigueur :</b> → désigner un responsable COVID : il est chargé du respect des règles sanitaires (annonces, communication, affichage, gestion du gel, poubelles) et de la gestion en cas de problème. Par défaut, il s'agit de l'organisateur figurant sur la feuille de compétition.</p> <p><b>Assurer un protocole sanitaire strict :</b> → prévoir du gel hydroalcoolique → prévoir des poubelles → prévoir la désinfection du matériel collectif (chasses...) → pas de rassemblement des joueurs sur le terrain : seuls les responsables d'équipes participent aux opérations d'inscription et de tirage au sort. Pas plus de 50 participants sur le même terrain. Si davantage, effectuer le tirage au sort et répartir les équipes sur plusieurs terrains.</p>	<p><b>Informé des dispositifs et des protocoles en vigueur :</b> → rappeler régulièrement les consignes sanitaires (en début de chaque partie notamment) et le <b>protocole sanitaire FFLP.</b></p> <p><b>Assurer un protocole sanitaire strict :</b> → veiller au strict respect de la distanciation de 2m pendant les parties et à l'absence de tout contact (pas de poignées de main, pas de tapes amicales...) → assurer le strict respect du protocole sanitaire de la FFLP (gestes, mesures sanitaires, matériel individuel et collectif). → veiller au port du masque obligatoire en-dehors de la pratique → éviter tout point de regroupement.</p>	<p>→ éviter les points d'engorgement → éviter les rassemblements en veillant à un départ rapide des participants.</p>